

Avec l'aimable autorisation de M. Daniel MIROUX, président de l'association *Alliance Champlain* de Nouvelle-Calédonie.

## La nouvelle orthographe

Lors de notre soirée québécoise annuelle qui s'est déroulée le 9 août dernier [2012, NDLR] à la bibliothèque Bernheim devant un large public, cinquante nouveaux ouvrages imprimés et édités au Québec ont été remis, pour la 18<sup>e</sup> année consécutive, à la grande bibliothèque calédonienne.

La remise officielle des livres a été suivie par une conférence sur la nouvelle orthographe donnée par le Président de l'association avec un diaporama aimablement confié par une linguiste de l'université de Montréal, Chantal Contant. Peu de personnes en Nouvelle-Calédonie ont connaissance qu'une réforme de l'orthographe a été approuvée par l'Académie française en 1990. Elle a même paru au Journal Officiel en décembre de la même année ?

Mise à l'index à l'origine en France, tant par les intellectuels parisiens que par les médias ou le monde politique, cette nouvelle orthographe revient, en effet, au devant de la scène depuis que les Belges, les Québécois et les Suisses ont décidé, au cours des dernières années, de l'introduire dans leur cursus scolaire respectif. La simplification orthographique et grammaticale est une tendance mondiale : Le russe, le chinois, le portugais et très récemment l'allemand ont procédé à des modifications linguistiques.

Progressivement les dictionnaires en tiennent compte. Le principal d'entre eux, le Larousse 2012 a incorporé, pour la première fois, l'intégralité des rectifications orthographiques entérinées en 1990. L'éducation nationale en France l'applique depuis la dernière rentrée.

Comme pour la féminisation des titres et noms de profession tant décriée et finalement de plus en plus appliquée, il est vraisemblable que la nouvelle orthographe sera incontournable dans les prochaines années.

Aussi, il nous a paru important de porter à la connaissance de nos lecteurs les principales modifications.

## Nouvelle orthographe : résumé des principales règles

Les modifications orthographiques concernent environ 5 000 mots soit 8,3% des mots contenus dans un dictionnaire courant qui en contient 60 000.

1/ Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.

Ex.: vingt-et-un, deux-cents, trois-millions-six-cent-mille, trente-et-unième

2/ Dans les noms composés du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel (au singulier, il n'y a pas de marque de pluriel).

Ex. : un compte-goutte, des compte-gouttes ; un après-midi, des après-midis, un garde-côte, des garde-côtes.

3/ Les mots étrangers forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

Ex. : des matchs, des médias, des miss, des rugbymans, des scénarios, des supermans,

4/ L'accent circonflexe disparait sur i et u. On le maintient néanmoins dans les mots  $d\hat{u}$ ,  $m\hat{u}r$ ,  $s\hat{u}r$ ,  $je\hat{u}ne(s)$  et le verbe croitre lorsqu'il y a ambiguité avec croire (je croîs, il croît, je crûs...), de même que dans les terminaisons verbales du passé simple et du subjonctif.

 $Ex.: aout\ ;\ cout\ ;\ gouter\ ;\ entrainer,\ nous\ entrainons\ ;\ paraitre,\ il\ parait\ ;\ maitre.$ 

5/ On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe) et au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*.

Ex. : évènement, règlementaire, je cèderai, ils règleraient

6/ Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-* et il est ajouté dans quelques mots.

Ex.: aigüe, ambigüe; ambigüité; argüer, gageüre

7/ Les verbes en -eler ou -eter se conjuguent sur le modèle de peler ou de acheter. Les dérivés en -ment suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle appeler, jeter et leurs composés (y compris interpeler).

Ex. : j'amoncèle, amoncèlement, il dénivèlera, dénivèlement ; j'époussète

8/ Le participe passé de *laisser* est invariable s'il est suivi d'un infinitif.

Ex : la cuisine que j'ai laissé faire à ma mère

9/ Quelques familles sont réaccordées : bonhomme/bonhommie, souffler/boursouffler, combattre/combattivité, charriot/charrette.

10/ Quelques anomalies sont supprimées : douçâtre, exéma, levreau, ognon, quincailler, relai

11/ La soudure s'impose dans un certain nombre de mots (les mots composés avec *contr(e)-*, *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-*, les composés avec des éléments « savants », les onomatopées, des mots d'origine étrangère...). Ex.: agroalimentaire, autoévaluation, baseball, contrappel, entretemps, extraterrestre, portemanteau, tictac, et aussi weekend.

12/ Si deux variantes existent, on choisit la plus française : acuponcture, bizness, boum, iglou, fiord, pédigrée, shampoing.

13/ Les mots en *-olle* et les verbes en *-otter* (et dérivés) s'écrivent avec une consonne simple. Font exception *colle*, *folle*, *molle* et les mots de même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*). Ex. : corole ; frisoter, frisotis ; greloter, grelotement

Nos remerciements à la linguiste Chantal Contant de l'université du Québec à Montréal sans laquelle cette vulgarisation n'aurait pas été possible.

Consultez www.nouvelleorthographe.info pour plus d'information

L'Alliance Champlain propose un livre résumant les modifications orthographiques au prix de 1 000 F.CFP (quantité limitée).

